

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNE DE MÉNESPLET

22/26

La Maire de la commune de MENESPLET,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande formulée par l'entreprise COLAS France – Lieud-dit « Le Perrier » - 51, route de Montanceix 24110 SAINT ASTIER en date du 24 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Brûlés du Notaire et garantir la sécurité, d'interdire temporairement la circulation du 30 mars au 03 avril 2026

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La route sera barrée et la circulation interdite sur la rue des Brûlés du Notaire, à l'exception des riverains et des services de secours du 30 mars au 3 avril 2026. L'accès aux piétons sera maintenu.

ARTICLE 2: Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Madame la Maire de MÉNESPLET,
- Monsieur le directeur de l'Entreprise COLAS
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Montpon-Ménestérol,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Montpon
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Isle Double Landais,
- Madame la Présidente du transport scolaire pour le collège de Montpon-Ménestérol

Fait à Ménesplet, le 27 mars 2025

La Maire,
Stéphanie BOUDOUT.

